



2012-Numéro 1

## Programme PAIR : une présence rassurante!

Par Julie DeCourval, Centre d'action bénévole des Seigneuries

### Description du programme

Le programme Pair est un service personnalisé d'appels automatisés qui rejoignent les abonnés pour s'assurer de leur bon état de santé. Les abonnés reçoivent ces appels à une heure prédéterminée, une fois par jour. Si l'abonné ne répond pas, une alerte est lancée et une vérification est systématiquement enclenchée par les responsables du système afin de vérifier si la personne est en détresse.



### Qui peut participer à ce programme?

Le programme s'adresse à toute personne âgée, malade ou vivant seule qui désire se sentir en sécurité tout en gardant leur autonomie.

Le service est offert gratuitement du lundi au vendredi sur tout le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Le service est aussi disponible dans les MRC de Kamouraska, du Témiscouata et des Basques en collaboration avec les centres d'action bénévole et les centres de santé et de services sociaux de chacun des territoires. En 2011, ce programme a été relancé avec l'aide financière du Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup.

### Pour demeurer chez soi en toute quiétude...

Plus qu'un simple programme, le programme Pair est une façon de vivre dans une communauté soucieuse du bien-être de sa population. Un service rassurant, qui permet aux personnes de conserver leur autonomie en plus de garantir leur sécurité ainsi que la tranquillité d'esprit pour leur famille et leurs amis.

Durant l'année 2011, une vie a été sauvée au KRTB grâce au programme Pair opéré par le Centre d'action bénévole des Seigneuries. N'attendez pas d'en avoir besoin pour vous abonner. Même si tout va bien, nous vous invitons à le faire à titre préventif. Il suffit d'un appel pour vous renseigner.



Pour obtenir plus de renseignements sur le programme ou pour vous inscrire, communiquer avec le Centre d'action bénévole des Seigneuries au 418-867-3130, poste 213.

## Services de garde en milieu rural : donnez-nous votre appui!

Par Claire Bilocq, CSSS de Rivière-du-Loup

Les membres de la Table famille des Cinq Cantons ainsi que le comité de travail sur les services de garde, composé de 13 parents, sont heureux de vous présenter les faits saillants de l'étude de besoins déposée en septembre 2011. Cette étude, qui a bénéficié d'une aide financière du Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup, visait à explorer les besoins sur les services de garde régulière, ponctuelle, scolaire et pendant la période estivale dans les municipalités de Saint-Cyprien, Saint-Hubert, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Épiphane, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Modeste, Saint-Arsène et L'Isle-Verte. Deux cent soixante-sept familles ont participé à cette étude.

Voici six faits saillants qui préoccupent le comité de parents et la Table famille des Cinq Cantons :

- 67 % des répondants, soient 179 familles utilisent les services de garde réguliers;
- 51 % des 179 familles utilisent comme mode de garde principal les services PRIVÉS en milieu familial, c'est-à-dire 91 familles;
- 37 % des répondants ont accès aux services régis, soient 15 % en installation C.P.E. et 22 % en milieu familial régi;
- 31 % de l'ensemble des répondants, soit 81 familles n'ont pas accès à leur premier choix;
- 35 % des répondants soient 94 familles ont BESOIN d'un mode de garde occasionnel;
- 6 % seulement des répondants sont inscrits au fichier du Bureau d'inscription sur la liste d'attente centralisée pour les services de garde (BILA).

Ces faits mettent en lumière les problématiques auxquelles il faut s'attarder et identifier des solutions :

- Un nombre de **places insuffisantes** en services régis dans nos municipalités rurales;
- Un manque de **diversité** des modes de services et l'évidence de **besoins de garde ponctuelle** (halte-garderie);
- Un rapport déficitaire entre les places existantes et les **places requises** selon le ministère de la Famille et des Aînés pour les services de garde en milieu familial régis;
- Un **taux d'accessibilité** aux services de garde régis de ces 8 municipalités très inférieur à celui recommandé par l'étude de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent en 2008 et par le ministère de la Famille et des Aînés en 2009;
- L'impact du « manque de places » sur les parents qui se sentent coincés devant des perspectives restreintes ou inexistantes pour exercer leur choix de services de garde;
- Le faible pourcentage d'inscription de 6 % au fichier de la liste d'attente BILA soulève un questionnement sur l'évaluation **réelle des besoins** de garde par municipalité.

Présentement, des solutions sont envisagées par la Table famille des Cinq Cantons et le Comité de parents afin de diversifier l'offre de service de garde en milieu rural, d'augmenter le nombre de places en services régis et d'offrir des services de garde en installation dans certaines municipalités ciblées dans le rapport. La stratégie retenue est de présenter au ministère de la Famille et des Aînés, un projet innovant et concerté entre différents partenaires pouvant répondre aux besoins exprimés. Il est important pour nous de démontrer au ministère qu'en plus des résultats de l'étude, les parents, les associations ainsi que les conseils municipaux des localités visées, appuient notre démarche d'améliorer l'offre de services de garde.

Si vous désirez manifester votre appui face au projet que nous souhaitons présenter, nous vous invitons à nous le signifier par courriel à l'adresse suivante : **Tablefamille5Cantons@gmail.com**